

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN**OBJET :****Enquête publique du parc éolien
des Cerises de Fontenay**

Nombre de conseillers :	11
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de **LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur AUGER Sylvain, Maire**.

Date de convocation : 06 septembre 2022

Présents : Mmes BODIN Sylvie – CHRETIEN Pascale – MESNARD Sylvie

MM LANCHAIS Vincent – METIVIER Frédéric – PELLETIER Jean-Louis – RIVIERE Bernard – RIVIERE Nicolas – ROBERT Didier

Absents : Mme HABAULT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M METIVIER Frédéric

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis d'ouverture de l'enquête publique pour le projet éolien des Cerises sur la commune de Fontenay en date du 12 septembre 2022

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien des Cerises, la SAS Eoliennes des Cerises projette d'installer 7 éoliennes, dont 3 d'entre elles auront une hauteur totale en bout de pale de 189 m maximum et pour les 4 autres, elles auront une hauteur totale en bout de pale de 179.6 m; et de 3 postes de livraison électrique sur la commune de Fontenay.

Considérant que le conseil municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse relative au projet éolien des Cerises qui est soumis à enquête publique.

Considérant que le conseil municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de parc éolien dans le cadre de l'enquête publique réalisée conformément au droit de l'environnement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide,**

- De formuler un avis favorable sur ce projet
 - o 05 voix Pour
 - o 01 voix Contre
 - o 04 voix Abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 15 septembre 2022

Le Maire,

AUGER Sylvain

Le secrétaire de séance,


METIVIER Frédéric